

copie 0588

---

---

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

Le Préfet de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTÉRIELLES  
ET EUROPÉENNES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CADRE DE VIE

Affaire suivie par : Christine MANIQUET  
n° d'appel direct : 77 48 48 93  
CM/NP

CARRIERES n° 87.5

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative  
aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris  
pour l'application de la loi susvisée,

VU la déclaration du 15 mars 1995 complétée le 2 juin 1995  
par laquelle M. Franck VIAL, gérant de la SARL S.E. CARRIERES VIAL,  
déclare succéder à M. Georges VIAL pour l'exploitation de la carrière  
sise à ST SIXTE, lieux dits "Goutte de l'Heur", "le Pérard",

VU les rapports de M. le Directeur régional de l'Industrie  
de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des installations  
classées des 7 avril 1995 et 3 juillet 1995,

**DELIVRE RECEPISSE**

à la SARL S.E. CARRIERES VIAL de sa déclaration de changement  
d'exploitant de la carrière sise à ST SIXTE, lieux dits "Goutte de  
l'Heur" et "le Pérard".

La SARL S.E. VIAL se substitue d'office à M. Georges VIAL  
dans l'intégralité des droits et obligations réglementés par l'arrêté  
préfectoral du 17 novembre 1987.

Fait à St-Etienne, le **20 JUIL. 1995**

Signé le Préfet

et par le Directeur

de l'Environnement

et par le Directeur



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

Jacques SAUGIER

Copie du présent récépissé adressée à :

- M. Franck VIAL  
Gérant de la SARL S.E. CARRIERES VIAL  
42890 SAIL SOUS COUZAN
- M. le Sous-Préfet de Montbrison,
- M. le Maire de ST SIXTE,
- M. le Directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des installations classées,
- Archives,
- Chrono.

Pour le Préfet  
et par délégation  
L'Attaché de préfecture

  
Elisabeth BLANQUET